

L'ASSOCIATION



ENFANTS

Les personnes mineures dont l'un des parents est incarcéré. Nous n'intervenons pas si l'enfant est victime des faits pour lesquels son parent est incarcéré.

RELAIS

Faire tiers quand la fonction parentale est en souffrance : doubleuse et mise en suspend suite à l'incarcération d'un parent.

PARENTS

Parent ou beau parent incarcéré (prévenu ou condamné).

INCARCÉRÉS

Uniquement sur le temps de la détention, en milieu fermé.

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Editorial de Mme La Présidente

La continuité des liens familiaux est un principe reconnu par la Convention Internationale des Droits de l'enfants adoptée en 1989; elle stipule que le maintien du lien avec le parent incarcéré constitue pour l'enfant un droit fondamental. Ce principe fait écho aux travaux et observations cliniques qui prouvent que la rupture du lien parent-enfant compromet le bon développement de l'enfant.

Affirmer un principe ne suffit pas à sa mise en pratique. La loi française a beau l'avoir repris dans sa loi pénitentiaire du 24/11/2009 (article 35), force est de constater que, dans de nombreuses situations, ce lien fondamental est mis en souffrance.

La création du REP en avril 2000 dans le département du Nord, correspond à un besoin identifié de mettre en place une structure qui puisse mobiliser des personnes pour accompagner les enfants en parler médiatisé et travailler à la sensibilisation à la question du maintien des liens avec son parent incarcéré.

La société civile est donc venue apporter des solutions à un problème qui jusqu'alors n'était pas considéré par les institutions existantes. Presque vingt ans après (et bientôt 40 à l'échelle nationale), ce besoin a grandi parallèlement à l'augmentation du nombre de personnes incarcérées. Pour autant, ce besoin n'est toujours pas pris en compte par les institutions à sa juste mesure et reste en grande partie à la charge des associations.

Le conseil de l'Europe dans sa recommandation en date de mars 2018 réaffirme cependant:

« En vue d'atténuer un effet négatif évitable de la détention d'un parent sur les enfants et la compétence parentale, afin de protéger le développement de l'enfant et de favoriser la réunion de la famille, si approprié ; et reconnaissant que les enfants de détenus sont des personnes vulnérables et que la prise en compte de leurs besoins et de leurs droits fait partie intégrante de la stratégie du Conseil de l'Europe pour les Droits de l'Enfants et devraient faire partie également des stratégies nationales (...)

Convaincu que les contacts entre les enfants et leur parent détenu peuvent avoir une influence positive sur l'enfant, le parent détenu, le personnel et le milieu pénitentiaire et, en fin de compte sur la société en générale (...) »

En 2018, le REP Nord pas de Calais a changé de nom pour devenir le REPI Hauts de France et poursuit ses actions :

- Accompagner 62 enfants en parloirs médiatisés
- Organiser 16 fêtes pour les enfants avec leurs parents en détention.
- Animer 441 ateliers de soutien à la parentalité.

En 2018, dans la moitié des situations que nous prenons en charge, les mères sont victimes de la violence du père. De nombreux participants aux ateliers sont condamnés pour des faits de ce type. La mise en œuvre de nos actions est impactée fortement par cette problématique

Mais au-delà des chiffres, nous souhaitons rappeler l'intérêt du travail social effectué par le Relais Enfants-Parents Incarcérés Hauts de France.

- Les enfants et adolescents dont l'un des parents est incarcéré (voire les deux) subissent une violence sociale à la fois diffuse et objective, dans leur famille et aussi dans les différents lieux de socialisation et d'éducation.
- A la maison : les familles touchées par l'incarcération d'un proche sont le plus souvent dans un état de grande précarité que l'incarcération vient fragiliser davantage.
- Les répercussions dans la vie de l'enfant du délit, du crime et de l'arrestation de son parent, la séparation sont autant de traumatismes qu'il subit souvent seul.

- L'emprisonnement du parent révèle les secrets ou au contraire constitue une chape de plomb qui pèse sur chaque membre de la famille individuellement. La parole est figée ou se déverse sans modération.
- Les enfants et adolescents sont souvent très seuls dans ce marasme, privés de tiers, ami ou famille qui aurait le recul suffisant pour trouver un discours rassurant qui remettrait du sens dans ces situations parfaitement anormales au regard d'un être qui n'a pas encore les capacités de raisonner le « bien et le mal ».
- Le rôle de la société au travers son institution judiciaire qui s'introduit alors violemment dans sa vie privée doit être dit clairement à l'enfant. Les intervenant-e-s expliquent à l'enfant que la décision d'incarcérer son parent repose sur un ensemble de règles et est prise par un magistrat, que son parent pourra se défendre et que lui doit laisser les adultes régler ces affaires sans avoir à prendre parti.
- Ces enfants font face à la grande question du bien et du mal qui interroge à la fois la société et les individus qui la compose alors même que la question se pose au travers de son propre parent. Alors qu'il est un enfant face à des questions auxquelles les adultes ont bien du mal à répondre. Il mérite d'être traité avec le plus grand respect afin que nous puissions intervenir, approcher et échanger avec lui, ses parents ou responsables légaux et ainsi travailler dans la confiance pour leur intérêt.
- La rupture impose un non-dit institué ; maintenir le lien, c'est avant toute chose rétablir des échanges.

Les réponses apportées par le REPI visent à mettre dans la vie de ces enfants des temps dédiés à la parole pour pouvoir dire les peurs, les inquiétudes, les questions. Repositionner les responsabilités des différents adultes qui gravitent autour d'eux et ainsi redonner à l'enfant la place qui lui est la sienne dans sa relation à son parent et dans la société.

Des temps avec les enfants dans le cadre des accompagnements, avec le parent incarcéré dans les ateliers. Oser se dire la violence de l'épreuve, la culpabilité, les blessures et les incompréhensions mais aussi la joie de se retrouver, le plaisir de jouer ensemble lors des fêtes, reprendre des liens, pour donner un sens à son histoire personnelle et familiale.

Le REPI lorsqu'il organise une fête et anime un atelier va évidemment bien au-delà d'une activité occupationnelle pour détenus désœuvrés.

L'association dispose de subventions publiques et de fonds privés, toujours utilisés à bon escient et valorisés par la trentaine de bénévoles œuvrant à l'accomplissement d'une mission de service public.

Pour autant, nous ne disposons pas « de beaucoup d'argent » ainsi qu'on a pu l'entendre (- 42000€ en 2018 dont -18000€ de la seule AP) et la situation financière de l'association n'est pas rassurante. En 2019, nous mettrons tout en œuvre pour une meilleure reconnaissance de notre action dans un climat institutionnel et social difficile

Anne-France LARIVIERE
Présidente,
REPI Hauts de France

SOMMAIRE

PRESENTATION DU RELAIS ENFANTS-PARENTS INCARCÉRÉS	5
LES ACCOMPAGNEMENTS	
Les enjeux des visites au parloir.....	6
Mise en place et suivi des accompagnements	7
Articulation entre le dedans et le dehors par l'entremise du REPI.....	8
Procédure d'évaluation de la demande écrite du parent incarcéré	9
Données chiffrées des accompagnements	9
L'ATELIER MERE-BEBE AU CENTRE PENITENTIAIRE DE SEQUEDIN	
L'organisation de l'atelier mère-bébé	14
LES ATELIERS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE	
Les objectifs des ateliers en détention	15
Témoignage d'un parent incarcéré	15
Bilan des ateliers	16
LES FETES	
Organisation et objectif	17
Bilan des fêtes.....	18
Témoignage d'un parent incarcéré	18
LES PARTENARIATS	
Partenariat politique et financier	20
Partenariat opérationnel.....	21
Sensibilisation et Information.....	22
PROJETS REALISES	
Bilan de l'antenne de l'Oise	24
La sortie des bébés de la nurserie	25
SYNTHESE D'UN ACCOMPAGNEMENT	27
BILAN MORAL	29
LEXIQUE	30

Etre bénévole au Relais Enfants-Parents Incarcérés HdF

Ils sont une trentaine à se mobiliser pour les enfants. Cette année, les bénévoles ont consacré plus de 1112 heures à l'association.

Leur engagement permet à l'association d'exister. Ils sont présents au côté de l'équipe salariée lors des fêtes, des ateliers, des réunions, d'un dépannage ou d'un coup de main administratif. Ce sont eux qui accomplissent la majeure partie des accompagnements.

Les salariées sont toujours disponibles pour répondre aux interrogations et éventuelles inquiétudes des personnes bénévoles. Nous leur proposons différentes formations par le biais des réunions, et d'échange régulier avec chacun d'entre eux.

TEMOIGNAGE DE MARIE.

Je suis bénévole de l'association Relais Enfants-Parents Incarcérés ... j'aimerais mieux bénévole «avec» le Relais Enfants –Parents Incarcérés

Ce sont les vacances, aujourd'hui j'emmène mes 2 petites protégées, comme j'aime les appeler, rendre une visite à leur papa en prison : ¾ d'heure de route jusque Boulogne, la même chose dans l'autre sens, puis parloir 1 heure environ. Ensuite nous ferons la route dans l'autre sens, et je rentrerai chez moi ¾ d'heure plus tard. Une demi-journée, peu de temps dans 1 vie pourrait-on penser; mais aussi 1 expérience très particulière, pas ordinaire. C'est un moment où on se retrouve seul(e), avec la responsabilité d'accompagner des enfants dans le cadre pas banal d'avoir l'un de ses parents en prison et parfois pour des actes gravissimes. Que se passe t'il dans leur tête ? Que dire ou ne pas dire ? Comment être en restant soi-même ?

Je voudrais donc souligner l'importance du REP, de l'équipe d'éducatrices et de permanents qui structurent et cadrent l'accompagnement, conseillent dans l'échange, ponctuent et aident à la décision, confortent ou rectifient les attitudes, provoquent des rencontres avec l'entourage des enfants si nécessaire.

L'écoute et la confrontation de points de vue entre bénévole et permanent rendent crédible le but poursuivi de garder ou de créer du lien entre parents et enfants et faire en sorte de le rendre le plus qualitatif possible pour le bien-être des enfants. Il m'est arrivé de rentrer une fois d'un parloir et avoir eu l'impression d'avoir fait le taxi POINT...pas un mot des filles, pas un mot du papa quasiment, des regards de travers, bref j'étais très mal à l'aise. Il fallait en parler pour y voir clair !

Parmi les interrogations, réflexions ou constatations, en voici quelques-unes qui me reviennent :

Ce que l'on vit avec le ou les enfants

Ce que l'on partage au parloir avec le papa ou la maman (et parfois des tiers)

Ce que l'on communique (ou pas) à l'autre parent

Ce que les enfants veulent bien nous dire

Leur droit de ne rien dire, ou de parler

Leur crainte d'être réprimandé par l'autre parent

Les impressions, les gênes, les silences, les moments joyeux, la réalité du moment partagé et sa compréhension, lecture et interprétation de certaines situations vécues au parloir.

L'attitude adéquate, les limites imposées ou que l'on souhaite s'imposer.

Le respect de l'enfant accompagné.

Le positionnement de soi, bénévole, au milieu de cet environnement.

La difficulté de dialoguer avec l'un et l'autre des enfants accompagnés lorsqu'ils sont 2 (ou plus)

L'amélioration de la qualité de l'accompagnement, la confiance

Et sans doute bien d'autres questionnements..

Marie

LES ACCOMPAGNEMENTS

1. Les enjeux des visites aux parloirs

Un enfant ou un adolescent a besoin d'une continuité dans la relation avec son parent pour grandir et de la vérité pour se structurer. Le parent détenu a lui aussi besoin de continuité dans la relation avec son enfant pour lui permettre de conserver son rôle et ses responsabilités. Nous essayons, lors des retrouvailles au premier parloir, puis des suivants de créer les meilleures conditions possibles, afin que ce moment d'émotion pour le parent et son ou ses enfant(s) se passe au mieux sous l'œil attentif et bienveillant du représentant de l'association. Les jeux servent de support à l'échange.

1.1 Rétablir la vérité sur la prison

La vérité peut être dure à affronter pour le parent comme pour l'enfant, mais la connaître est structurant pour l'enfant. Certains parents préfèrent la cacher ou la déformer pensant ainsi préserver leur enfant d'une réalité trop brutale, exemple : « papa est à l'hôpital », « maman est partie en voyage ». Le travail de médiation sur la réalité de la prison s'engage avec le parent détenu et la personne responsable de l'enfant afin que la vérité soit dite avec l'enfant. L'accompagnateur du Relais intervient pour ouvrir le dialogue et amener des éléments de réflexion sur la nécessité pour l'enfant de s'entendre dire la vérité par ses parents.

Enfin, nous pouvons aider les enfants à poser leurs questions et les accompagner dans leurs réflexions.

1.2 La sécurité de l'enfant

L'accompagnateur du Relais Enfants-Parents reste présent dans le parloir.

Il veille à ce que l'enfant ou l'adolescent ne soit pas instrumentalisé, exemple : « donne-moi des nouvelles de ta mère et de son nouveau copain ».

Si des propos inappropriés sont tenus, le bénévole ou le professionnel de l'association intervient et reprecise le cadre du parloir dans l'intérêt de l'enfant.

Si nécessaire, un entretien individuel peut être proposé au parent détenu pour faire le point et lui rappeler ses engagements.

1.3 Le soutien à la famille et à la personne détenue

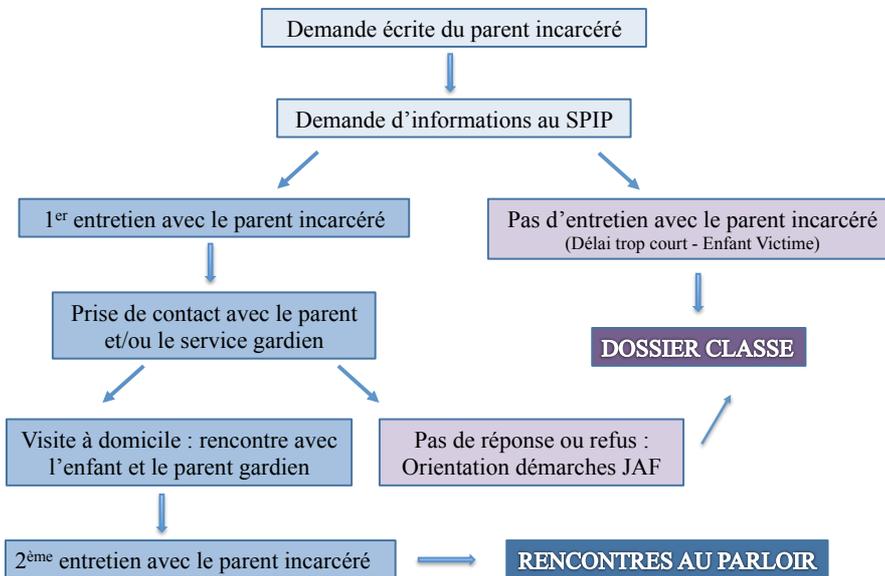
L'intervention de l'association « Relais Enfants-Parents Incarcérés » permet, quand la famille ne souhaite pas ou ne peut faire les parloirs, de résoudre le problème des visites de(s) enfant(s) au parloir. Ce relais procure un profond soulagement. Dans certaines situations, il y a un véritable accompagnement de toute la famille pour que les conflits du couple, qui cernent l'enfant, puissent laisser la place à une autre dynamique centrée sur l'intérêt de l'enfant et ainsi rendre à chacun sa place dans la famille.

1.4 L'aménagement des parloirs

Le Relais Enfants-Parents prend à sa charge l'entretien et l'aménagement des parloirs médiatisés mis à sa disposition ainsi qu'à celle des enfants accompagnés par un éducateur des services sociaux. Il faut, pour que ces lieux restent corrects pour accueillir des enfants, les nettoyer et renouveler régulièrement le petit mobilier, les jeux et les jouets.

2. Mise en place et suivi des accompagnements

2.1 Procédure et évaluation de la situation



2.2 Le suivi des accompagnements

Qui accompagne les enfants au parloir ?

Les éducatrices s'occupent des accompagnements les plus complexes ; les autres situations sont attribuées aux bénévoles en fonction de leurs expériences, de leurs attentes et des distances géographiques à parcourir. C'est la même personne qui accompagne toujours la même famille. Nous nous adaptons le plus possible aux familles et à leurs besoins en fonction de nos moyens. Les professionnelles du REPI se tiennent à la disposition des bénévoles pour répondre à leurs inquiétudes et interrogations

Les comptes rendus

Les comptes rendus de chaque visite sont essentiels. Ils permettent à l'équipe salariée/bénévole de réfléchir sur ses pratiques, de revenir sur le travail effectué et de suivre l'évolution des actions. Les bénévoles font un compte rendu écrit et oral aux professionnelles après chaque accompagnement. Les salariées retranscrivent ces informations dans leurs dossiers. Ce travail est important car il permet d'évaluer nos actions et de transmettre si besoin, des informations fiables aux partenaires sociaux de la protection de l'enfance ou judiciaires sur les rapports entre l'enfant et son parent lors des visites aux parloirs.

3. Articulation entre le dedans et le dehors par l'entremise du Relais Enfants-Parents Incarcérés

3.1 Partenariat avec les services sociaux et psychologiques le temps de l'accompagnement

- Des entretiens réguliers avec les référents sociaux dans le cadre du suivi d'une situation et de la préparation à la sortie.
- Entretien en détention avec le référent social, la personne incarcérée et le professionnel du REPI.
- Des entretiens avec les psychologues qui suivent les enfants.
- Diffusion du livret « Ici et Là bas »
- Communication auprès des services sociaux de demande d'accompagnement de parent incarcéré dont les enfants bénéficient d'une mesure de protection, orientation des référents vers les SPIP, informations sur les procédures et les parloirs aménagés ;
- Note au magistrat pour l'éclairer sur l'évolution des parloirs.

3.2 Dans le cadre de la préparation à la sortie

Le REPI intervient sur le temps de l'incarcération, pour préparer les rencontres à l'extérieur dans les situations de séparation du couple parental.

Auprès des personnes incarcérées en partenariat avec les SPIP :

- Un entretien avec le parent incarcéré pour l'informer de la nécessité d'anticiper le cadre des rencontres avec ses enfants. De la nécessité de l'établissement des modalités de l'exercice d'un droit de visite ordonné par le JAF.
- Information sur les points rencontres.
- Information sur la possibilité de mettre en place une médiation familiale.
- Orientation vers Mme Baillon, médiatrice familiale en charge des interventions auprès des personnes incarcérées dans le Pas-de-Calais

Auprès des familles :

- Sensibiliser à la nécessité d'anticiper le cadre des rencontres à la sortie. De la nécessité de l'établissement des modalités de l'exercice d'un droit de visite ordonné par le JAF.
- Information sur les points rencontres.
- Information sur la possibilité de mettre en place une médiation familiale. Orientation vers Mme Baillon, médiatrice familiale en charge des interventions auprès des personnes incarcérées dans le Pas-de-Calais.
- Orientation des mères victimes de violence vers les associations d'aide aux victimes.

4. Procédure d'évaluation de la demande écrite du parent incarcéré :

En 2018, nous avons reçu 141 demandes et elles ont été traitées dans un délai de 15 jours dès réception du courrier.

Avant de rencontrer le détenu, nous contactons le CPIP pour avoir plus d'informations sur la situation du parent incarcéré. Nous n'entamons pas de démarches dans les cas suivants :

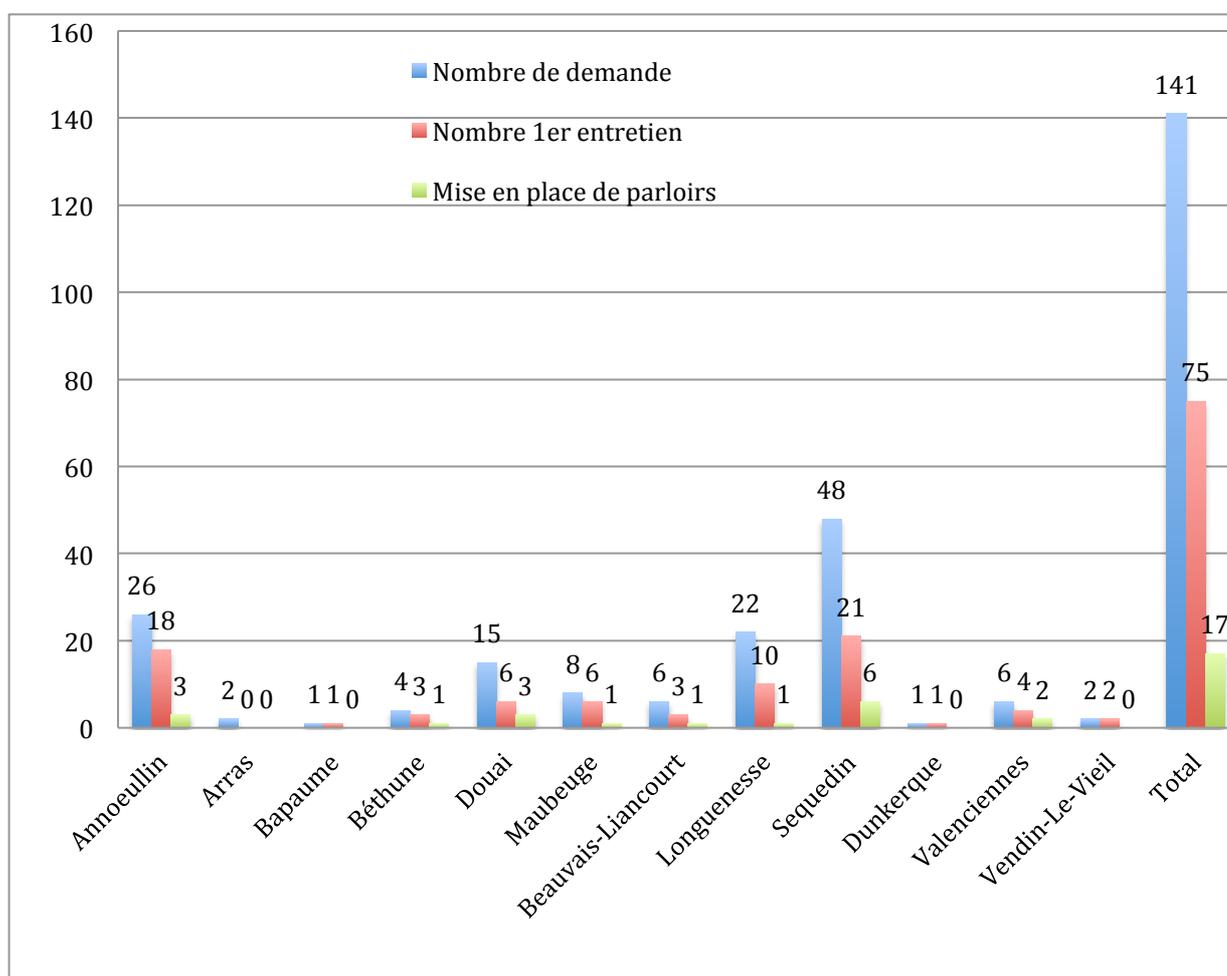
- si l'enfant est victime des faits reprochés au parent incarcéré
- si le temps d'incarcération du parent incarcéré est de moins de 6 mois car il n'y aura pas assez de temps pour bien effectuer les démarches d'accompagnement de l'enfant
- si il y a d'autres personnes (famille ou référent social) pour accompagner l'enfant

Suite à l'étude de chaque demande, les éducatrices ont effectué 75 premiers entretiens, 17 entretiens ont abouti à la mise en place d'accompagnement d'enfants au parloir.

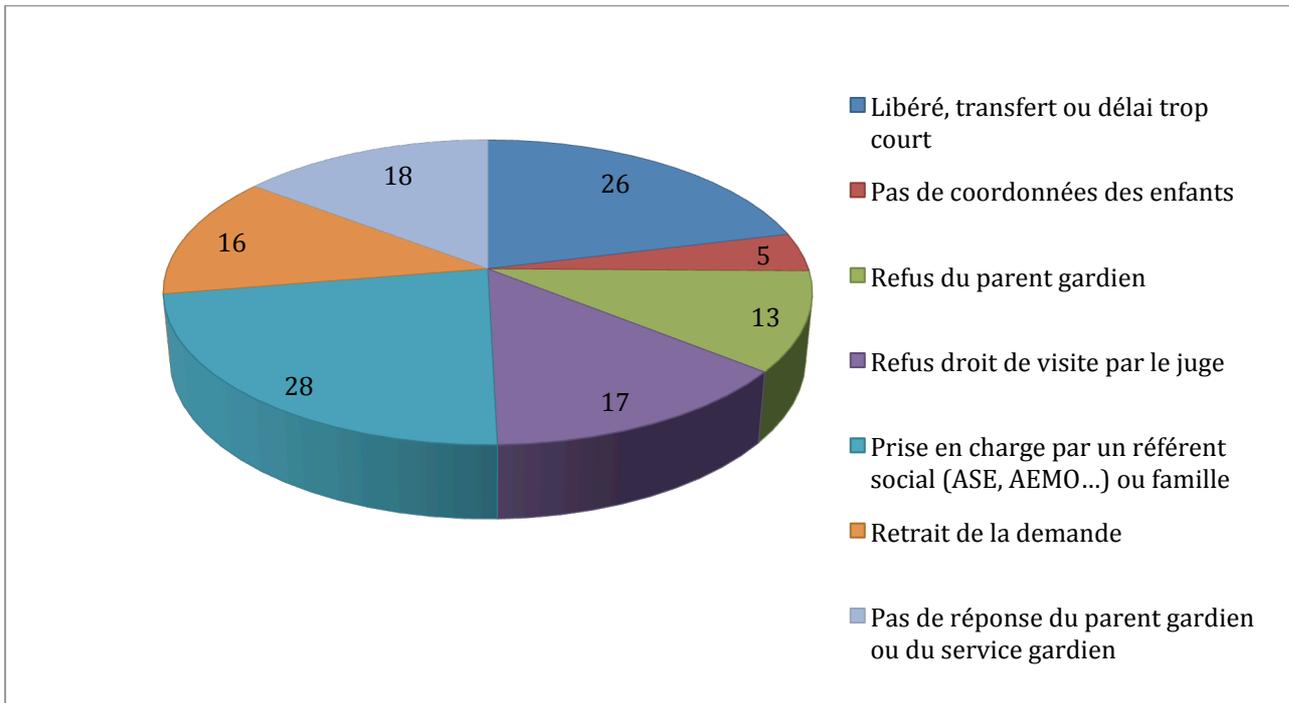
5. Données chiffrées des accompagnements

En 2018, l'Association "Relais Enfants-Parents Incarcérés" a accompagné **62 enfants** en parloir médiatisé. Le suivi a concerné **40 familles**

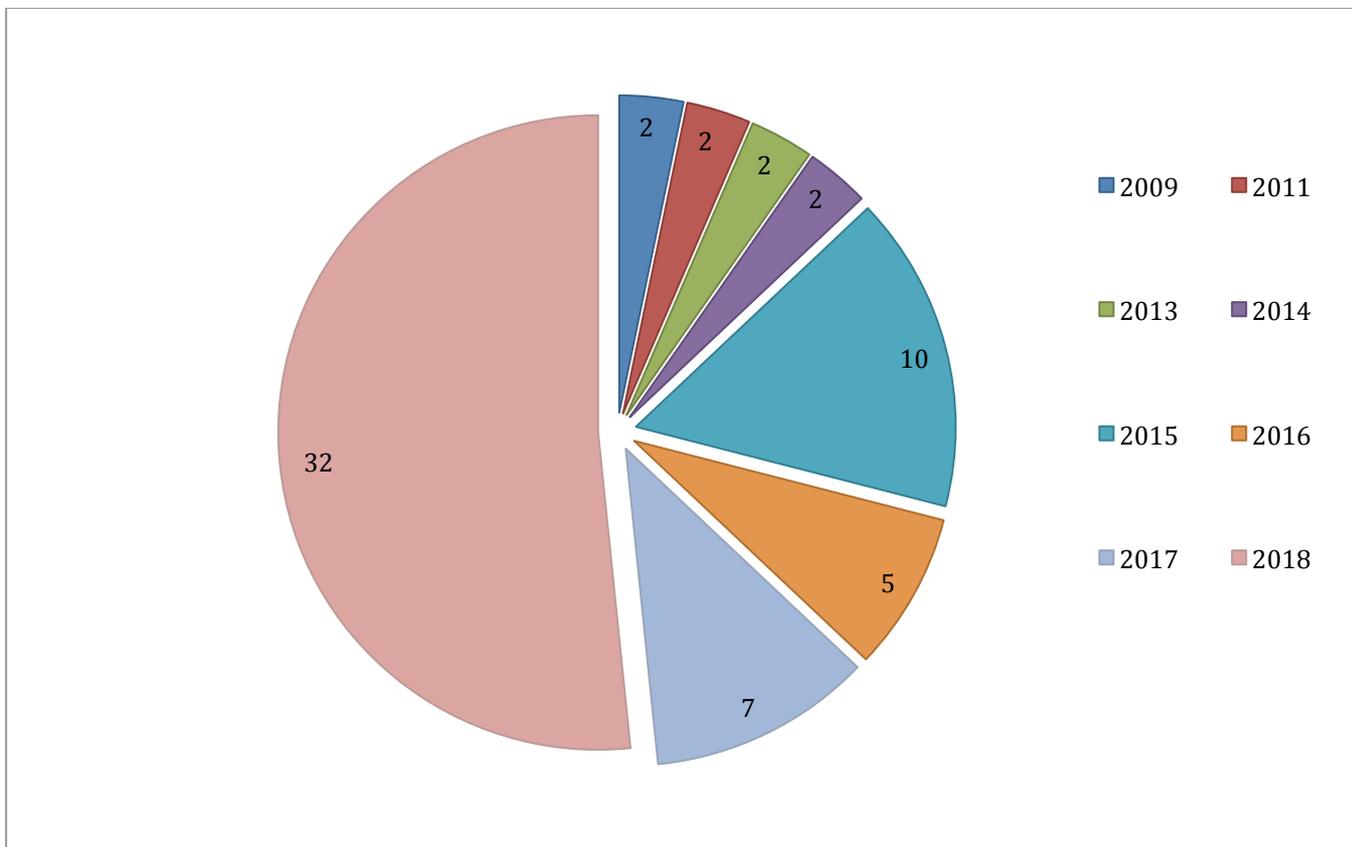
Suivi des demandes en 2018



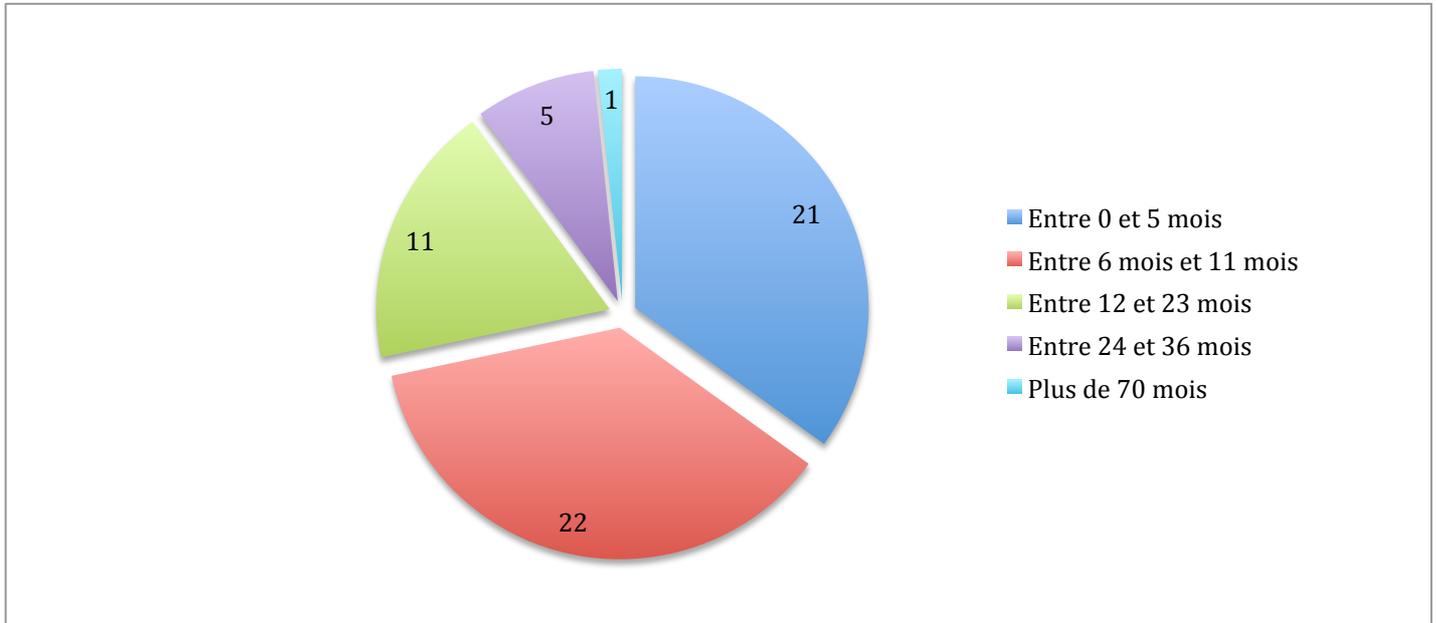
Demandes classées sans suite



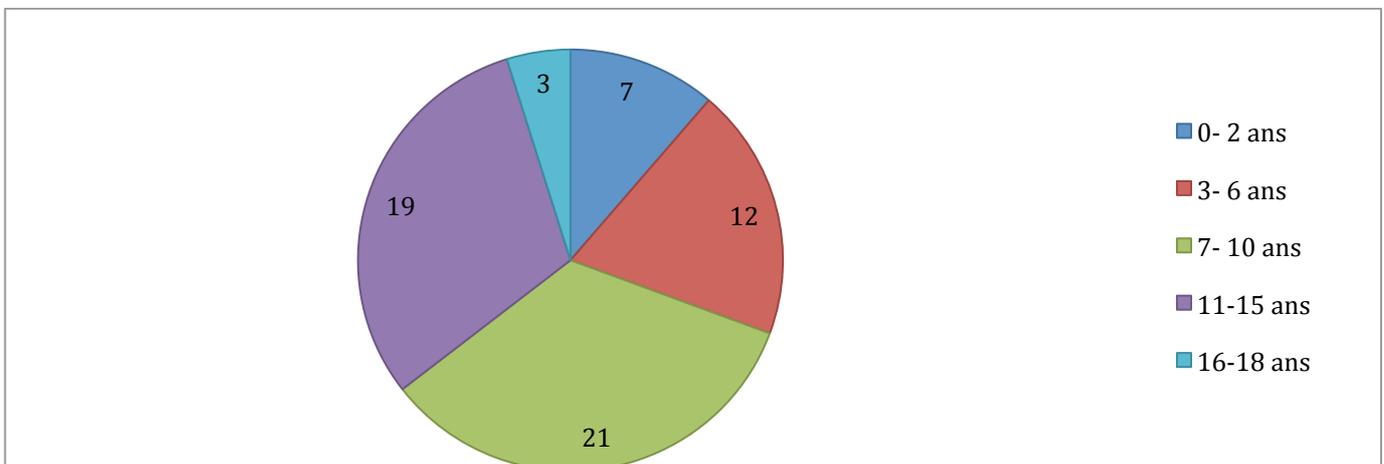
Année du début de l'accompagnement



Temps de séparation entre le parent incarcéré et son enfant
+ 2 enfants qui n'avaient jamais vu leur père incarcéré



Tranche d'âge des 62 enfants et adolescents accompagnés



Les déplacements au parloir

Département de vie - lieu d'incarcération	Nombre d'enfants accompagnés au parloir
Du 59 au 59	38
Du 59 au 62	10
Du 62 au 62	10
Du 62 au 59	4

Lieu de vie des enfants accompagnés et suivi social

	Lieu de vie	Absence de mesure	AEMO	ASE	Total
NORD	Roubaix	2	2	1	5
	Tourcoing	2	3	0	5
	Lille	3	1	2	6
	Cambrasis	2	0	2	4
	Métropole Lilloise	7	3	7	17
	Valenciennois	1	1	0	2
	Douaisis	1	1	1	3
	Avenois	2	0	2	4
	Total Nord	20	11	15	46
PAS-DE-CALAIS	Béthunois	8	4	0	12
	Outreau	2	0	0	2
	Saint-Omer	0	0	1	1
	Total Pas-de-Calais	10	4	1	15
OISE	OISE	0	0	1	1
	TOTAL	30	19	18	62

Bilan comparatif des accompagnements : 2017-2018

	Visite au parler	UVF	Entretien détenu (1 ^{er} entretien, 2 nd entretien et point d'accompagnement)	Entretien famille	Entretien bénévole	Visite au domicile	Synthèse	Entretiens travailleurs sociaux (ASE, AEMO, CPIP)
2017	196	7	104	55	152	19	9	151
2018	190	7	112	70	102	21	5	152

LES ATELIERS MERE-BEBE DU QUARTIER MERE-ENFANT AUX CENTRES PENITENTIAIRES DE SEQUEDIN ET DE BEAUVAIS.

70 ateliers mis en place en 2018

1. L'organisation de l'atelier mère-bébé

Une équipe a été mise en place. Elle se compose à Sequedin de quatre bénévoles, une éducatrice spécialisée qui intervient chaque semaine pendant deux heures en binôme. Les intervenantes sont des personnes extérieures à la prison et aux services sociaux qui proposent une relation bienveillante basée sur la libre adhésion. Après chaque atelier, un compte rendu est rédigé et transmis à l'ensemble de l'équipe de la nurserie. Des réunions d'évaluation et d'organisation des intervenantes sont organisées très régulièrement.

A Beauvais, l'éducateur spécialisé intervenait seul.

2. L'atelier mère-bébé

Les ateliers à la nurserie ont pour but de soutenir la relation entre la mère incarcérée et son enfant présent à la nurserie mais également avec son ou ses enfant(s) résidant à l'extérieur.

Les intervenantes sont des personnes ressources qui soutiennent les mamans dans la relation à leur bébé et à leurs enfants qui vivent à l'extérieur. Elles s'intéressent à chaque enfant, soulignent les progrès qu'ils font et rassurent les mères. Les échanges portent sur l'éducation des enfants, les derniers parloirs, la scolarité...

❖ De la cuisine

Une fois par mois, un atelier de cuisine est proposé au maman et à leur enfant avec des idées de recettes adaptées à l'âge des enfants, mais aussi la possibilité de cuisiner des pâtisseries ou des plats en fonction des souhaits des mamans.

❖ De la confection

Nous fournissons le matériel nécessaire pour que les mères puissent réaliser des cadeaux pour leurs enfants. Nous les aidons dans ces confections en proposant un panel d'idées, en fonction de l'âge et des goûts de leurs enfants.

Les mamans confectionnent parfois avec leur enfant (empreintes, peinture avec les doigts...) mais elles confectionnent également des objets plus complexes, qu'elles réalisent seules. Les intervenantes prennent alors le relais pour prendre en charge leur bébé, proposer des petits jeux en ayant une attitude bienveillante, ce qui permet de valoriser les progrès des enfants et d'instaurer du tiers dans la relation mère-enfant.

❖ Des anniversaires

Nous organisons avec les mamans, le premier goûter d'anniversaire des bébés. Un petit cadeau est offert à l'enfant par l'association.

❖ Des photos

Une fois par mois des photos de l'enfant et de sa maman sont prises par les intervenantes ou les mamans afin de permettre aux mères d'avoir des souvenirs de leur enfant à chaque étape de leur vie et d'en envoyer aux proches à l'extérieur. Les mamans sont très en demande de ces photos.

LES ATELIERS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

1. Les objectifs des ateliers en détention

1.1 Un lieu de parole

Les personnes détenues s'inscrivent dans ces ateliers parce qu'ils sont parents et que ces ateliers sont un temps dans la détention dédié à leur relation à leur(s) enfant(s). Les ateliers sont des espaces permettant des échanges avec les intervenants et les autres personnes détenues dans la confiance et le respect. Le dialogue peut s'amorcer autour de leurs inquiétudes quant à leur place de parent dans la vie de leur enfant malgré la séparation. Plus généralement les personnes détenues se posent les mêmes questions que tous les autres parents, sur l'éducation, l'école...

Mais à cela s'ajoute les questions autour de la vérité sur les causes de la détention et sur le lieu où ils se trouvent, ils sont encore très nombreux à préférer mentir à leur enfant, pensant ainsi les épargner. Les intervenants s'interrogent alors avec eux sur ce que vivent les enfants, sur ce qu'ils savent vraiment de la vie de leur parent incarcéré et de ce à quoi ils sont confrontés dans leur vie quotidienne suite à cette incarcération.

1.2 La confection de cadeau pour les enfants

Le cadeau est un support à la relation souvent fragilisée par la séparation. Il peut être transmis lors du parloir. Pouvoir offrir un bijou ou un doudou qu'ils ont eux-mêmes fabriqués, permet d'équilibrer la relation : grâce aux ateliers le parent peut lui aussi montrer à l'enfant qu'il pense à lui faire plaisir et qu'il peut lui apporter des choses. Il n'est plus que tributaire de ce que les personnes de l'extérieur lui apportent.

Les participant-e-s se lancent souvent sans la moindre compétence dans la confection, très vite ils prennent de l'assurance, et se montre soucieux de faire de leur mieux. Certains parents détenus n'ont plus de contact direct avec leur enfant. Dans ce cas, l'association prend en charge l'envoi des cadeaux. Les autres offrent les cadeaux au parloir.

2. Témoignages :

« L'atelier permet des échanges avec les animatrices et les autres détenus.

Apprendre à connaître différentes activités, on innove de nous –même, un nouvel intérêt et comme c'est pour nos enfants, c'est plus sensible que si on achète dans les magasins.

A travers vous de communiquer avec l'extérieur sur différent point sensible lié à l'incarcération sur le ressenti par rapport aux attentes des enfants à l'extérieur et aux nôtres à l'intérieur.

On se pose des questions sur quoi dire aux enfants. »

« Dans la vie de la détention, on a tendance à s'effacer, à perdre notre dignité.

A travers cette activité, on est identifié comme parent, comme un être humain. »

3. Bilan des ateliers de soutien à la parentalité et de confection en 2018

	Nombre d'atelier	Nombre de participant
Maison d'arrêt de Valenciennes hommes	39	13
Maison d'arrêt de Valenciennes femmes	38	19
Maison d'arrêt de Sequedin quartier femme	45	33
Maison d'arrêt de Sequedin quartier nurserie	40	10
Maison d'arrêt de Sequedin quartier B hommes	47	24
Maison d'arrêt de Sequedin quartier A hommes	45	18
Maison d'arrêt de Douai	48	38
Centre pénitentiaire de Maubeuge	38	19
Centre pénitentiaire de Beauvais - quartier A	20	20
Centre pénitentiaire de Beauvais - quartier B	24	16
Centre pénitentiaire de Beauvais – quartier femme	27	18
Centre pénitentiaire de Beauvais – quartier nurserie	30	2
TOTAL 2018	441	230
TOTAL 2017	312	104

LES FETES



1. Organisation et objectif des fêtes

L'Association "Relais Enfants-Parents Incarcérés Hauts de France" organise des fêtes en partenariat avec l'administration pénitentiaire depuis 18 ans. Ces fêtes sont proposées à l'ensemble des parents incarcérés. Ces fêtes s'adressent aux parents détenus et à leurs enfants mineurs. Elles se déroulent le mercredi dans la salle de sport de l'établissement pénitentiaire qui aura préalablement été aménagée par des membres du REP. En 2018, les fêtes ont eu lieu dans les centres pénitentiaires de Sequedin, Annoeullin, Douai, Longuenesse, Maubeuge, Beauvais et à Valenciennes.

La fête a pour objectif de proposer deux heures entre les enfants et leur parent incarcéré dans un autre contexte que celui des parloirs

Le parent ou le membre de la famille accompagnant habituellement l'enfant au parloir n'est pas présent et c'est donc l'occasion pour l'enfant de passer un moment privilégié avec son parent détenu.

Des jeux et des activités manuelles sont proposés. L'enfant et son parent vont pouvoir faire une pâtisserie ensemble parfois pour la première fois. Ils peuvent courir, faire du vélo, jouer au ballon puisque la fête se passe dans une salle beaucoup plus grande que le parloir classique. Ils peuvent également se cajoler dans les coussins et matelas mis à disposition pour un moment tendre autour de livres.

Ces différentes activités proposées viennent animer la relation entre l'enfant et son parent et ainsi rendre possible de nouveaux rapports entre eux ou ranimer une complicité que les parloirs avaient pu mettre en veille. Tout ceci en préservant la sécurité morale et physique des participants.

2. Bilan des fêtes en 2018

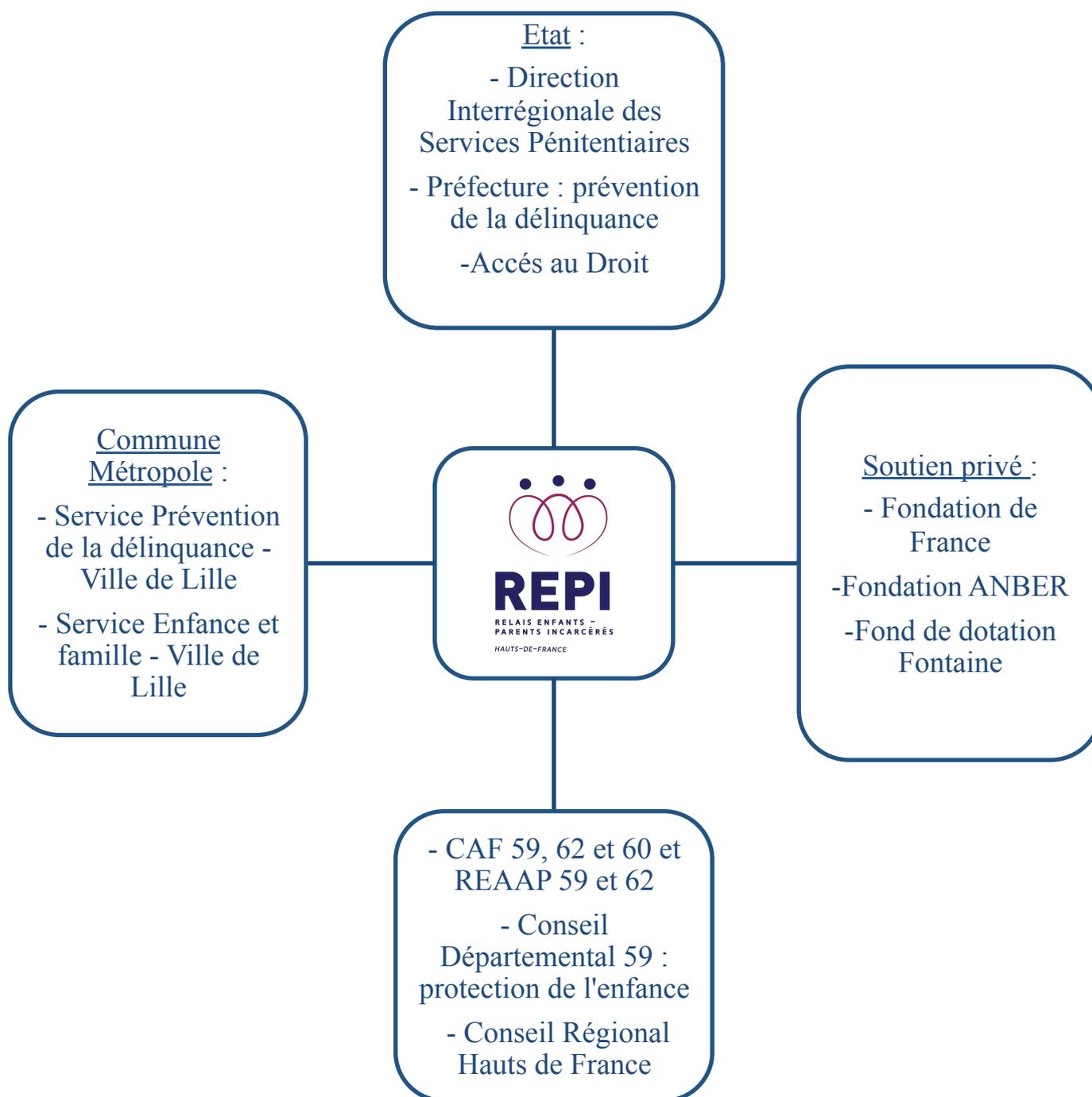
Participation aux fêtes en 2018			
Lieux	Mois	Enfants	Parents
Sequedin hommes	Mai	26	16
	Décembre	44	26
Sequedin femmes	Mai	15	8
	Décembre	18	10
Douai	Avril	23	15
	Décembre	20	14
Longuenesse	Juin	25	12
	Décembre	22	13
Annoeullin CD	Juin	17	7
	Décembre	26	13
Annoeullin MA	Juin	14	9
	Décembre	20	11
Beauvais Homme	Juin	20	10
Beauvais femme	Juin	8	4
Maubeuge	Avril	18	10
Valenciennes	Octobre	25	13
Total participants		323	191

3. Témoignage d'un père incarcéré

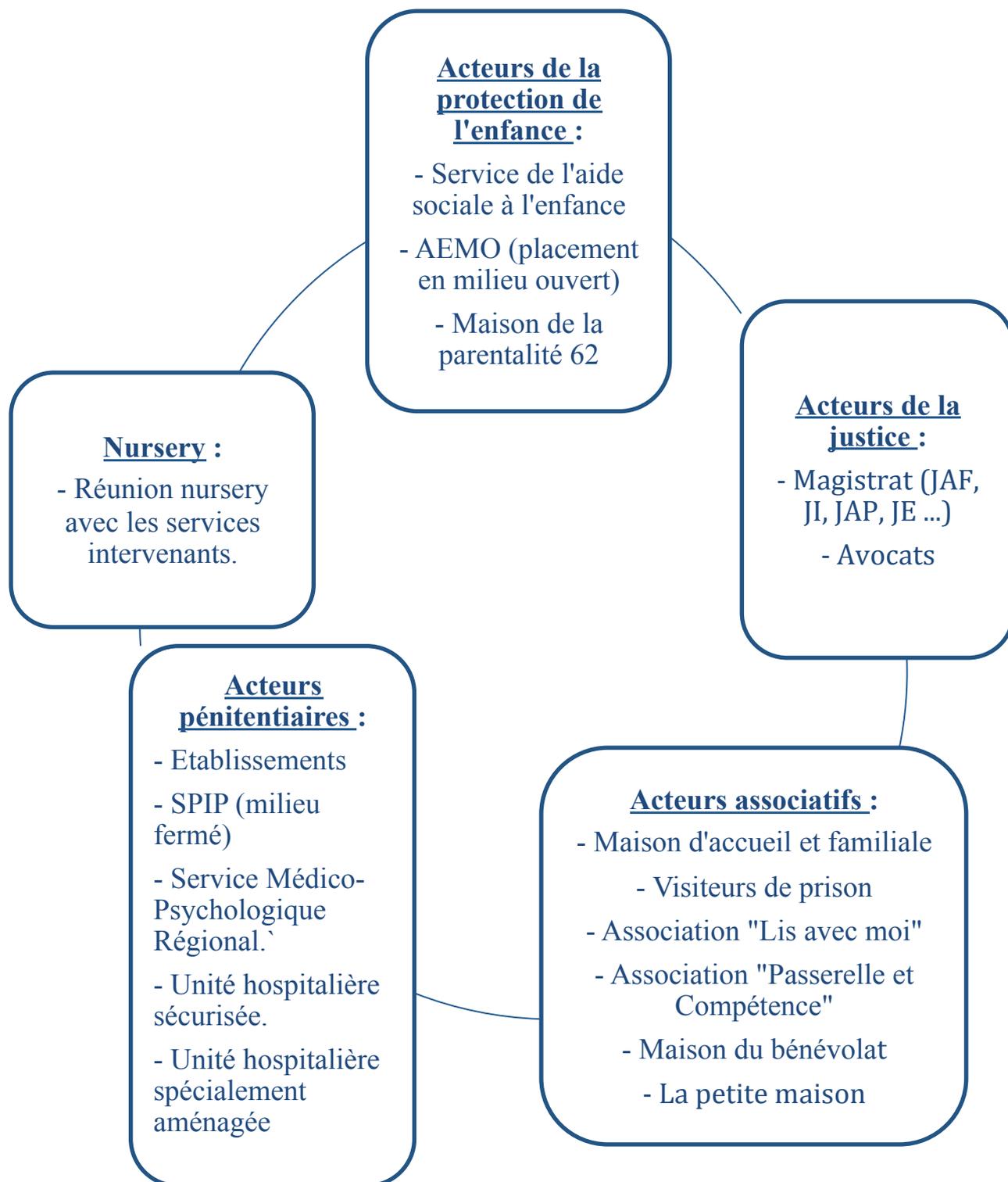
« Je tiens à remercier les bénévoles qui prennent du temps pour nous et nos enfants. Ils nous permettent de voir nos enfants dans un cadre plus convivial sur un temps plus long avec des jeux, des activités ... tout est là pour nos enfants. Les fêtes permettent de voir la détention autrement. »

PARTENARIATS

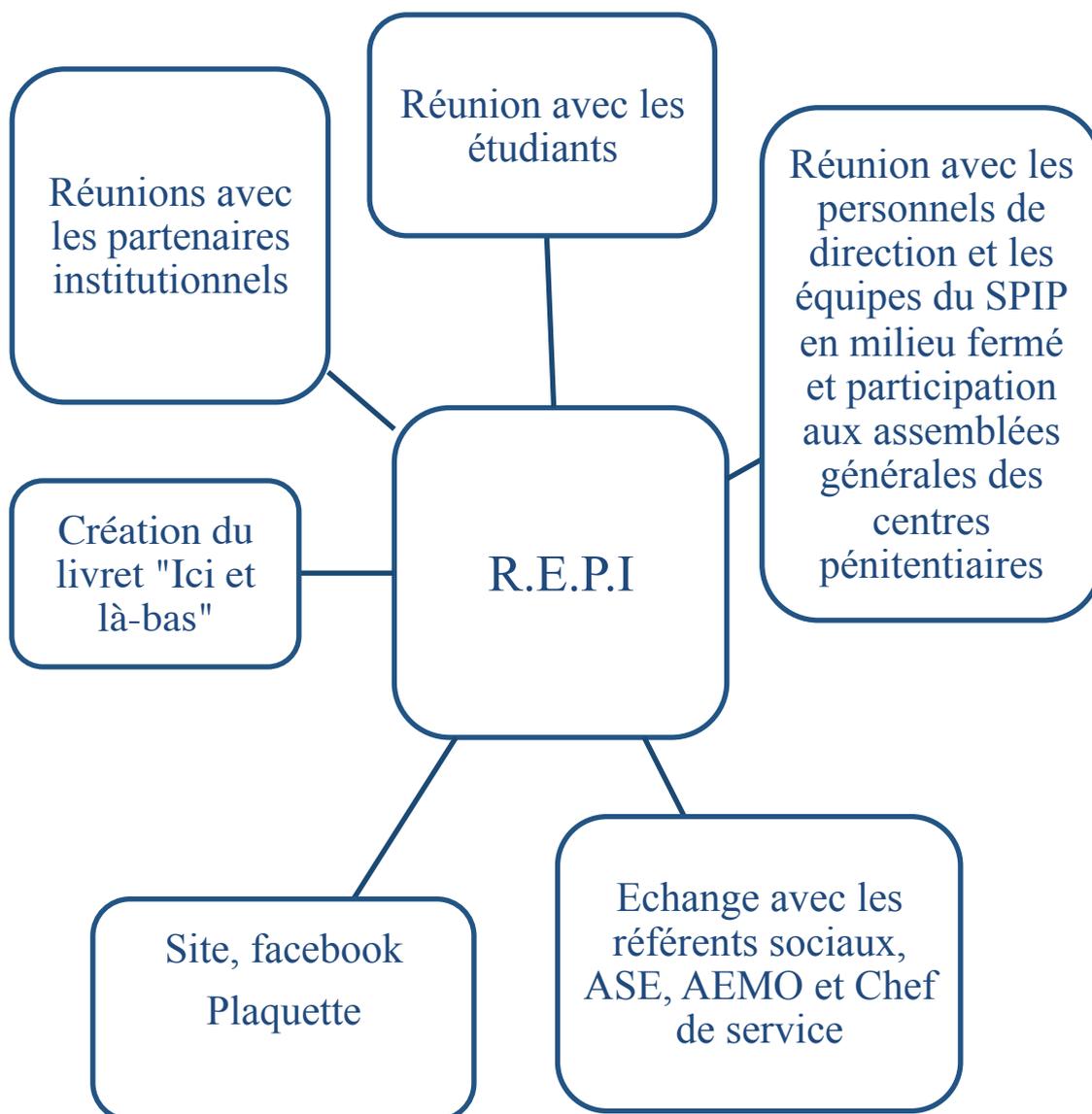
PARTENARIAT POLITIQUE ET FINANCIER



PARTENARIAT OPERATIONNEL



INFORMATION ET SENSIBILISATION



PROJETS REALISES EN 2018

BILAN DU PROJET CRÉATION DE L'ANTENNE DE L'ASSOCIATION « RELAIS ENFANTS-PARENTS INCARCÉRÉS HDF » DANS L'OISE

En 2016 suite à l'ouverture du centre pénitentiaire de Beauvais, la direction interrégionale de l'administration pénitentiaire nous sollicite pour ouvrir une antenne dans l'Oise.

Le REPI, alors dans une situation de stabilité financière et après des plusieurs réunions avec des représentants de la CAF de l'Oise et du CLSPD de Beauvais, du directeur du SPIP de l'Oise ; il fut jugé possible de créer une antenne dans l'Oise.

Un dossier de demande de financement a été déposé par le REPI à la fondation de France pour aider à la création du projet, le Fondation de France a accordé 15000 euros.

La CAF de l'Oise et la Fondation de France apporterons les premiers financements.

Ces premiers financements ont permis :

- De mettre en place une procédure d'embauche et recruter en décembre 2017 un éducateur spécialisé à temps plein en charge de développer les différentes actions sur le territoire de l'Oise et principalement sur l'établissement pénitentiaire de Beauvais.
- D'acheter le matériel nécessaire aux accompagnements, ateliers, fêtes.
- De créer les outils de communication dédiés à l'Oise.
- De communiquer auprès des services sociaux et judiciaires, afin de créer de nouveau partenariat.

Une partie de ces financements ont été couverts par les subventions allouées et de la trésorerie du REPI.

En 2018, des dossiers de demandes de subvention ont été déposés à la CAF de l'Oise, à l'Administration pénitentiaire, au CLSPD, au conseil régional dans le cadre de l'aide à la création de poste.

La CAF de l'Oise financera à hauteur de 10500 euros ; le Conseil Régional de 8000 euros.

La direction de l'administration pénitentiaire a décidé de baisser de manière conséquente le montant du financement du REPI en 2018. Dans le courrier confirmant le montant total attribué (moins 22 000 euros par rapport à 2017), il est pourtant précisé que nous devons poursuivre notre action dans l'Oise.(sic)

En conséquence, l'association n'a plus les moyens de poursuivre ce projet sans mettre en danger l'ensemble des finances de l'association.

Le salarié a quitté le poste le 10 août 2018, et c'est avec regret que nous nous retirons du territoire de l'Oise alors que le travail était engagé et la demande est réelle.

Nous restons convaincu de l'intérêt de la présence d'antenne dans tous les départements afin d'apporter des réponses à la problématique parentalité-incarcération, par des personnes formées.

Depuis, nous avons reçu des appels de JAF qui souhaitent nous confier des accompagnements et qui nous ont fait part de ce besoin de prise en charge par une équipe de professionnelle formée.

LES SORTIES DES BÉBÉS DES NURSERIES DES CENTRES PÉNITENTIAIRES DE BEAUVAIS ET SEQUEDIN

1-1 Centre pénitentiaire de Beauvais

L'Administration pénitentiaire souhaitait mettre en place des sorties de la petite fille vivant avec sa mère à la nurserie de la prison à la crèche municipale de Beauvais.

Nous avons été sollicité pour la mise en œuvre de ce projet par le SPIP de Beauvais.

Une première réunion s'est tenue avec la direction du SPIP, la direction de la crèche et l'éducateur du REPI afin de réfléchir à la meilleure prise en charge pour l'enfant ainsi qu'aux modalités du partenariat.

Dans un second temps la maman a rencontré l'équipe de la crèche.

En parallèle, l'assistante sociale du SPIP et l'éducateur du REPI ont rencontré plusieurs fois la maman afin de lui présenter le projet et répondre à ses inquiétudes. **Lors des ateliers de soutien à la parentalité, l'éducateur du REPI a pu nouer des liens de confiance avec la maman et l'enfant.**

L'éducateur a débuté l'accompagnement à la crèche le 27 juin 2018, au départ 7 fois de suite sur des créneaux différents, puis tous les lundis et jeudis jusqu'au 10 août.

La petite fille de 7 mois a ainsi pu sortir pour la première fois de sa vie de la prison (voir des arbres, des rues..) et rencontrer d'autres enfants.

Suite à la fermeture de l'antenne, nous avons réfléchi à l'opportunité de proposer la poursuite de cet accompagnement à une personne bénévole au REPI, mais cela ne nous a pas semblé sérieux au regard de l'éloignement géographique.

2-2 Centre pénitentiaire de Sequedin

Le REPI a constaté lors de ses interventions à la nursery de Sequedin que des enfants restaient enfermés avec leur maman jusqu'à leur 18 mois sans jamais quitter la prison.

Ce constat est inquiétant et nous souhaitons pouvoir proposer des sorties à ces bébés.

Il nous fallait trouver le lieu le plus adapté à ces sorties ; nous avons donc rencontré différentes structures d'accueil dédiées à la petite enfance.

Nous avons opté pour la « Petite Maison », ce lieu est gratuit et ouvert aux personnes accompagnants les enfants.

Ainsi, les personnes bénévoles peuvent rester avec l'enfant, et ne pas uniquement assurer les conduites, ce qui est vraiment plus profitable pour l'enfant et son accompagnatrice.

Témoignage de Monique et Myriam qui accompagnent G. à la « Petite Maison »

Une proposition est faite en fin d'année 2018 à une maman pour sa fille de 9 mois. Nous la connaissons depuis sa naissance.

Mme a confiance en nous, car nous intervenons de manière régulière le mardi après-midi dans le cadre des ateliers de la nurserie.

La première sortie de prison de cette enfant a eu lieu en janvier 2019, et se poursuit à raison d'une fois par semaine.

Nous sommes 2 bénévoles inscrites, assurant les sorties alternativement. Notre objectif, que G. puisse jouer avec des enfants de son âge et découvrir d'autres espaces tout en respectant l'anonymat de sa situation.

Lors du trajet vers la sortie de la prison, à ma grande stupéfaction, je m'aperçois que G. est connue par le personnel pénitencier, médical, social qui s'arrête pour lui dire bonjour et nous questionner sur notre destination.

Un intérêt sera posé à chaque sortie. Une vraie "star". G. observe les yeux grands ouverts.

Bien sûr, lors des premières sorties, il y a eu des pleurs : 1ère fois dans un siège auto ou un peu perdue dans la structure quand elle est la seule enfant dans le lieu.

Elle vient se faire consoler dans nos bras, tout en sécurité, on la rassure et on l'encourage.

Quel émerveillement de la voir rentrer en contact avec les autres enfants, les imiter dans leurs jeux, de s'initier aux codes de la communication.

Et pour nous de rencontrer et d'échanger avec les autres adultes est d'une grande richesse humaine, les discussions sont centrées sur le développement des enfants avec beaucoup de bienveillance, de tolérance.

Avec cette impression d'être dans "une bulle" pendant un temps déterminé.

Nous en sortons apaisées. G., le plus souvent, dort pendant le trajet du retour.

Les retrouvailles avec la maman sont très chaleureuses, nous lui racontons les activités de sa fille, nommons les enfants présents.

Nous avons pris des photos de sa fille dans la petite maison et sur le trajet afin qu'elle puisse voir ce que vit sa fille à l'extérieur et de cette façon participer à la sortie.

Mme nous remercie à chaque fois de cet accompagnement régulier, elle perçoit bien l'intérêt pour sa fille de côtoyer d'autres enfants.

SYNTHÈSE D'UN ACCOMPAGNEMENT

Monsieur D. est incarcéré depuis 2012 pour viol et attouchement sexuel sur sa belle-fille (fille de sa dernière compagne).

Il a cinq enfants d'une première union dont Matthieu, 15 ans est le cadet après quatre filles. Le couple parental s'est séparé lorsque Matthieu avait 8 mois, en 2003. Après cette séparation, Monsieur était peu présent pour les enfants. Il avait tout de même obtenu la garde de son fils en 2011. Matthieu est resté un an au domicile de son père. Cette période a été compliquée. Matthieu était déscolarisé et Monsieur avait un discours très négatif sur la mère de Matthieu. En juin 2012, Matthieu est retourné vivre au domicile de sa mère. Un mois après, Monsieur a été incarcéré.

Matthieu bénéficie d'une mesure AEMO depuis plusieurs années. Il est également suivi par un service pour les adolescents présentant des troubles psychologiques qui perturbent leur scolarisation, leur apprentissage et leur socialisation. Tout au long de l'accompagnement, nous serons en lien ces deux services, à travers des échanges téléphoniques réguliers ainsi que des synthèses. Cela nous a permis d'avoir des éléments de compréhension de la situation et d'échanger sur la manière dont Matthieu pouvait faire part des visites à son père aux autres professionnels.

Nous avons été sollicités en 2017 par l'éducatrice en charge de la mesure AEMO car Matthieu était en demande d'aller voir son père qu'il n'avait pas vu depuis 5 ans. Jusqu'alors, il ne voulait pas aller le voir en prison car il était en colère contre lui. Depuis quelques mois il se pose des questions sur son histoire et les raisons d'incarcération de son père.

Sa mère et les éducateurs décrivent Matthieu comme un adolescent en difficulté dans son parcours scolaire et souvent dans la provocation avec les adultes. Il vit chez sa mère, avec qui il est régulièrement en grand conflit. Il voit ses sœurs, certaines vivent au domicile. Il va au collège quelques heures par semaine. Les plus grandes filles de Monsieur D. ne souhaitent pas aller voir leur père en prison. Elles se disent déçues et disent qu'il ne changera pas

Pour la mise en place des visites au parloir, M. Depelchin, éducatrice au REPI qui assurera les accompagnements, a pris contact avec la mère de Matthieu. Madame est d'accord pour que son fils aille voir son père en prison, elle est rassurée par le fait que les visites soient encadrées mais craint que les parloirs perturbent son fils. Elle nous dit que Matthieu est fragile et qu'il a beaucoup de colère en lui. Aujourd'hui il a très envie de voir son père et est très en attente. Madame nous dit qu'il cherche à ce que son père s'intéresse à lui, qu'il cherche son amour. Ce dernier appelle de temps en temps au domicile et échange avec Matthieu, ils s'envoient aussi des courriers.

Après avoir rencontré Matthieu et sa mère, nous faisons un premier parloir en août 2017. Sur le trajet, nous échangeons à propos des raisons d'incarcération de son père. Il s'interroge sur la culpabilité de son père quant au viol. Je reprends avec lui le fait qu'un procès a eu lieu et que les jurés et le juge ont estimé qu'il y avait suffisamment de preuves pour condamner son père. Je reprends la loi et les interdictions. Matthieu écoute.

Le premier parloir.

Lors de ce premier parloir, Matthieu et son père sont heureux de se retrouver. Ils passent un long moment à s'observer, comparer leur taille, parler de leur changement physique. Puis Matthieu pose beaucoup de questions à son père à propos de la prison et de sa vie quotidienne. Monsieur D. pose quant à lui peu de questions à son fils, je l'incite à en poser davantage et invite Matthieu à parler de lui s'il le souhaite.

Matthieu est très enthousiaste, il cherche l'attention de son père. Lorsque ce dernier parle d'un aménagement de peine qui pourrait le faire sortir plus vite, j'interviens en expliquant que c'est le juge qui prendra la décision. Matthieu répond alors que c'est sûr que le juge va accepter.

Matthieu évoque aussi le rythme des parloirs (une fois par mois), et dit qu'il voudrait venir plus souvent.

Les parloirs suivants :

Les trajets en voiture nous permettent à Matthieu et à moi de s'appréhender un peu plus et d'échanger à propos de son quotidien et de ce qu'il ressent. Matthieu est souvent dans la provocation mais il réussit également à me faire part de ses émotions, de ses envies et de ses difficultés.

Matthieu et son père trouvent une certaine complicité à travers des jeux de société et de sport (pompes, etc.) Mais monsieur pose peu de questions à son fils. Monsieur D. reste pendant les parloirs très autocentré.

Matthieu ramène parfois à son père des situations où il a eu un comportement violent ou dangereux. Monsieur D. est un peu décontenancé et ne sait pas bien comment réagir face aux dires et aux provocations de son fils. Il oscille entre poser un cadre et rire de ces « bêtises », voir même de le comparer à lui et à ce qu'il a pu faire dans le passé. Il a besoin de mon soutien pour exprimer ses inquiétudes et pour avoir un discours et un positionnement adaptés à son fils.

Matthieu met régulièrement son père en porte à faux en lui demandant par exemple s'il continue de fumer de la drogue en prison ou en parlant du fait qu'il a dealé dans son passé. Il évoque parfois, à travers des anecdotes, la violence de son père et la sienne.

Avec mon aide, en proposant à Monsieur d'exprimer ce que cela lui fait d'entendre son fils parler de comportement violent et de ce que cela lui renvoie par rapport à sa propre histoire, Monsieur D. parviendra à dire à son fils qu'il a utilisé la violence à plusieurs reprises dans sa vie mais que ce n'est pas une fierté et qu'il aimerait que son fils fasse différemment. Cependant, il dira ensuite qu'il a voulu se bagarrer avec un autre détenu et légitime à nouveau la violence comme une solution face à une difficulté.

Une fois par an au minimum, nous faisons des entretiens individuels avec le parent incarcéré, sans son enfant, pour échanger à propos des parloirs. Lors d'un entretien avec Monsieur D., nous échangeons à propos de l'importance pour Matthieu que son père puisse le valoriser dans ce qu'il sait faire et dans ses projets. Monsieur D. dit être d'accord avec cela mais continuera cependant lors des parloirs suivants à dévaloriser régulièrement son fils, voir à le mettre en concurrence avec lui.

Lors d'un trajet en février 2018, Matthieu a pu évoquer la violence de son père et les souvenirs difficiles qu'il a avec lui. Il parle aussi des problèmes d'addiction de son père. Il ajoute qu'il ne voulait pas croire ce que son père avait fait mais qu'il sait maintenant que c'est la vérité. Il est en colère contre lui et pense qu'il ne changera pas. Il explique qu'il voulait aller au parloir pour voir comment il était aujourd'hui mais qu'il ne va pas se « prendre la tête » pour quelqu'un qui s'en fout mais ajoute que les parloirs lui font quand même du bien parfois.

En avril 2018, lorsque je vais chercher Matthieu pour le parloir, il refuse la visite. Il a eu son père au téléphone le matin-même qui lui a demandé de lui ramener du tabac, alors qu'il sait qu'il n'a pas le droit. Il a insisté à plusieurs reprises. Pour rappel, nous signons des engagements avec le parent détenu stipulant que nous n'amènerons rien au parloir. Matthieu me dit que ce n'est pas la première fois que son père lui demande quelque chose et remet en question l'intérêt qu'a son père de le voir.

Nous n'allons pas au parloir ce jour là et nous convenons de refaire le point prochainement.

Fin de l'accompagnement

Matthieu ne souhaitera plus aller au parloir. Il nous dira cependant qu'il aimerait que son père continue de l'appeler.

Nous avons fait part à Monsieur D. de la décision de son fils et de la notre d'arrêter les parloirs. Monsieur D. nous a signifié par courrier ne plus vouloir voir son fils non plus dans ce cas et ne plus vouloir l'appeler.

Nous avons pu échanger avec le référent AEMO pour qu'il puisse reprendre avec Matthieu sa décision d'arrêter les visites. Nous restons disponibles auprès de la famille et des services.

Matthieu n'avait pas vu son père depuis 5 ans. Au travers des parloirs il a pu se confronter de nouveau à la réalité de son père et de leur lien, et ainsi choisir, en toute connaissance de cause d'arrêter de le voir.

Matthieu a décidé d'aller chercher ailleurs l'affection et l'attention dont il a besoin.

BILAN MORAL

1. L'équipe des salarié-e-s

En 2018, l'équipe salariée a vécu plusieurs changements.

Elle a accueilli et formé l'éducateur spécialisé en charge de l'antenne de l'Oise afin qu'il puisse accomplir son travail avec les compétences nécessaires pour ce poste.

En milieu d'année, la secrétaire de l'association et l'éducateur de l'Oise ont quitté leur fonction et n'ont pas pu pour des raisons financières être remplacé.

Aujourd'hui, l'équipe prend à sa charge le travail de secrétariat.

L'équipe de salariée du REPI, depuis août 2018, se compose de 3 éducatrices spécialisées et une directrice.

2. L'équipe des bénévoles

Une trentaine de personnes bénévoles, de profil très différent. Il faut également souligner que la moitié des bénévoles n'a jamais travaillé dans le social, ni dans l'associatif. Nous avons à la fois des personnes jeunes qui n'ont pas encore commencé leur carrière professionnelle et des personnes retraitées.

La plus grande partie des bénévoles vit sur le territoire de la métropole de Lille, nous continuons nos recherches notamment dans l'Avesnois et sur la côte.

Les intervenants bénévoles s'engagent avec les mêmes exigences que les salariées, pour assurer les différentes missions de l'association au sein d'une équipe coordonnée. Ce type de bénévolat suppose de se positionner, dans l'esprit d'un cadre associatif qui s'inscrit dans une perspective professionnelle et non pas caritative.

LEXIQUE

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert

CD : Centre de Détention

CMP : Centre Médico Psychologique

CPIP : Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

EJE : Educatrice de Jeunes Enfants

JAF : Juge aux affaires familiales

JAP : Juge d'Application des Peines

JE : Juge des Enfants

JI : Juge d'Instruction

MA : Maison d'Arrêt

NC : Non Communiqué

PMI : Protection Maternelle et Infantile

REPI : Relais Enfants-Parents Incarcérés

REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

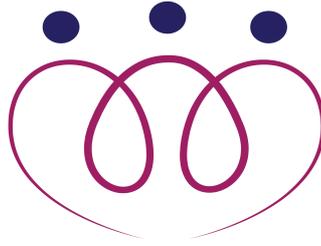
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

UTPAS : Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale

UHSA : Unités Hospitalière Spécialement Aménagée

UHSI : Unité Hospitalière Sécurisée Interrégionale

UVF : Unité de Vie Familiale



REPI

RELAIS ENFANTS -
PARENTS INCARCÉRÉS

HAUTS-DE-FRANCE

104 rue Cambrai – 2^{ème} étage
59000 Lille

Tél : 03-20-52-30-15

Mail : relaisenfantsparents.hdf@gmail.com

www.facebook.com/relaisenfantsparents nordpasdecalais